

Ville de Castelnaudary

VILLE DE CASTELNAUDARY
Direction de la Sécurité et des Affaires Générales

ARRETE DU MAIRE PG/NN/JL/MD - N°2026-307-AG
ABROGE ET REMPLACE L'ARRETE N°2026-288-AG

PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
à
M. Didier GANGLOFF, Neuvième Adjoint

Le Maire de Castelnaudary,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et son article L 2122-20,

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 Mars 2026 fixant à 9 le nombre d'adjoints au maire conformément aux articles L2122-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026 portant élection et installation du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions ressortissant de l'administration municipale rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

A R R E T E

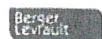
ARTICLE 1 : Monsieur Didier GANGLOFF, 9^{ième} Adjoint chargé **de la solidarité, de l'emploi, de la formation, de l'insertion, du handicap et des personnes âgées**, est délégué pour traiter et signer en mon nom, sous ma surveillance et ma responsabilité :

- Les actes et documents relevant des compétences susvisées et notamment :
- Le développement d'une politique de soutien à l'emploi et à la formation en relation avec les organismes, comités et associations concernés,
- L'élaboration de la stratégie de soutien à l'insertion en relation avec les organismes, comités et associations concernés, en lien avec Madame Marie DE ALMEIDA, Conseillère Municipale déléguée,
- L'élaboration de la stratégie visant à faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées, en lien avec Madame Marie DE ALMEIDA, Conseillère Municipale déléguée,
- Le suivi et l'assistance des associations de personnes handicapées, et le suivi des travaux de la Commission Communale d'Accessibilité, étant précisé qu'en l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Didier GANGLOFF, 9^{ième} adjoint, Madame Marie DE ALMEIDA, Conseillère Municipale déléguée assurera la présente délégation,

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le **30 MARS 2026**



ID : 011-211100763-20260324-A2026307AG-AI

- La représentation de la Commune aux Commissions d'attribution des logements des bailleurs sociaux présents sur le territoire de la commune en l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François DEMANGEOT, 3ème adjoint.
- La solidarité en lien avec les personnes âgées,
- Le suivi des associations concernant les aînés,
- Les actions en faveur des personnes âgées,
- Les arrêtés d'hospitalisation pour troubles mentaux les semaines où Monsieur Didier GANGLOFF, 9ème adjoint, sera l'élu de permanence identifiée au tableau de permanences des adjoints,
- Les actes soumis au pouvoir de police du Maire plus précisément de la police des funérailles et des lieux de sépulture, tels qu'énumérés à l'article L 2213.9 du CGCT : maintien de l'ordre et de la décence dans les cimetières, inhumations et exhumations, les semaines où Monsieur Didier GANGLOFF, 9ème adjoint, sera l'élu de permanence identifiée au tableau de permanences des adjoints.

ARTICLE 2 : le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé.

ARTICLE 3 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

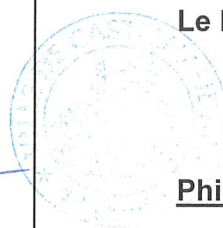
- Monsieur le Préfet de l'Aude
- Monsieur le Percepteur
- L'Intéressé

Par ailleurs, transcription en sera effectuée au registre des arrêtés du Maire et publiée à l'emplacement d'affichage habituel.

Castelnaudary, le 24 Mars 2026

Notification du présent arrêté à :
Monsieur Didier GANGLOFF
Le : 26/03/2026

Signature de l'intéressé



Le Maire,


Philippe GREFFIER